



Paris, le 18 novembre 2014

**Association
des petites villes
de France**

42, boulevard Raspail
75007 Paris
Tél. 01 45 44 00 83
Fax 01 45 48 02 56

www.apvf.asso.fr

**Monsieur Manuel VALLS
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07**

Le président

Monsieur le Premier ministre,

A la veille du congrès des maires de France, l'Association des Petites Villes de France souhaite vous saisir solennellement des difficultés croissantes rencontrées par les élus locaux dans la gestion de nos communes et nos intercommunalités. C'est un sujet majeur puisque celles-ci sont chargées de maintenir un tissu social que tendent à déchirer la crise économique, la persistance du chômage, les replis communautaristes et populistes.

Dans ce contexte, d'une difficulté inédite sous la Ve République, les élus locaux sont confrontés à une demande sans cesse croissante d'intervention publique, de la part certes de la population, mais également du Gouvernement. Ainsi, ces derniers mois nous avons été invités à conclure des contrats de travail de type "emplois aidés", à créer des polices municipales, des places en crèche, des maisons de santé et obligés à mettre en place un projet éducatif pour la réforme des rythmes scolaires. Demain nous serons appelés à assurer la mise œuvre d'une large part de la loi sur la transition énergétique.

Ces projets sont sans doute nécessaires, mais ils génèrent des dépenses nouvelles alors que les élus locaux sont confrontés aux conséquences d'autres décisions nationales sur lesquelles ils n'ont pas davantage de prise, telles que la revalorisation des rémunérations des personnels de catégorie C.

Dans le même temps, les élus locaux constatent la réduction du soutien financier de l'Etat. Comme vous le savez, l'Association des petites villes de France ne cache pas son inquiétude face au maintien de la baisse des dotations de l'Etat d'un montant exceptionnel de 11 milliards d'euros sur trois ans.

Dans ce contexte difficile, les élus locaux, et en particulier les maires de petites villes, assument leurs responsabilités. Au moment de bâtir des budgets en équilibre pour l'année 2015, ils savent

qu'il est impossible de tenir un double langage qui prétendrait d'une part développer l'offre de services publics et soutenir l'activité économique de la commune et, d'autre part, réduire les dépenses tout en contraignant les prélèvements obligatoires.

Force est de constater que la situation financière des collectivités locales va se dégrader à tel point que de nombreuses communes pourraient se retrouver dans une situation d'impasse budgétaire. Les efforts en matière de rationalisation et de mutualisation prennent du temps et ne porteront leurs fruits qu'à moyen terme. De plus, les dépenses de personnel peuvent difficilement être réduites du fait des règles nationales de la fonction publique. Dans ce contexte, une réduction trop importante et trop rapide des dotations de l'Etat entraînera une diminution très importante de l'investissement public local. Cela pourrait se traduire par une chute brutale de l'investissement de près de 50% pour certaines communes. Outre le secteur du bâtiment et des travaux publics, d'autres secteurs pourraient être fortement concernés, comme la culture et l'aide au monde associatif en général. Selon une étude réalisée par l'APVF auprès de ses ressortissants, la quasi-totalité des maires de petites villes s'apprêtent à diminuer leur budget dans ce domaine. Aussi, de nombreuses entreprises, et bien souvent les plus fragiles, des artisans et des associations risquent de connaître de fortes difficultés financières.

Cette situation plonge les élus locaux dans l'inquiétude les maires des petites villes qui attendent du Gouvernement, d'une part, qu'il contribue avec eux à tarir les discours populistes fustigeant une prétendue dérive de la gestion publique locale, d'autre part, qu'il prenne en compte les expériences locales et les propositions que porte l'APVF.

Les maires de petites villes ne sont pas hostiles aux réformes ; ils sont même pleinement conscients de leur nécessité. Ainsi, nul ne conteste la nécessité d'une participation collective à l'effort de redressement des comptes publics de l'Etat, mais à condition qu'il soit soutenable et sans effet récessif.

De même, notre association ne s'oppose pas aux réformes de structure telle que la réforme territoriale mais elle souhaite que le débat parlementaire permette de l'enrichir en l'amendant.

Par exemple, les maires des petites villes approuvent le renforcement du rôle des régions en matière de développement économique, d'aides aux entreprises, de transport et d'aménagement du territoire, convaincus que le niveau régional est le plus pertinent pour permettre un développement équilibré de nos territoires et faire en sorte que le dynamisme des métropoles profite à tous. Cependant, ils ne souhaitent pas que cette clarification des compétences nuise à la possibilité, pour les trois niveaux de collectivités, de participer à la mise en œuvre de projets structurants pour leurs territoires.

Ainsi, en matière de culture, de tourisme et de sport, les régions doivent pouvoir continuer de contribuer au financement des opérations d'intérêt régional menées par d'autres collectivités en dehors de leurs strictes compétences. Nous souhaitons donc vivement que les possibilités de conventions et de partenariats soient explicitement rendus possibles par les textes à venir. Conforter le département dans sa mission de solidarité sociale et territoriale n'est, à nos yeux, pas contradictoire avec le maintien de la possibilité pour la Région de participer à quelques grands projets d'intérêt régional, fussent-ils portés par des petites villes.

Pour ce qui concerne l'intercommunalité, la nécessité de rationaliser la carte intercommunale n'échappe à personne, mais elle passe selon nous par un travail mené en concertation avec les élus dans le cadre des commissions départementales de coopération intercommunale. L'impératif de rationalisation ne saurait se traduire par une excessive uniformisation. Sur ce point, votre intervention devant le Sénat le 28 octobre dernier a rassuré de nombreux élus locaux qui attendent désormais, dans chaque département, qu'un état d'esprit pragmatique préside à des discussions ouvertes, pour arrêter de nouveaux périmètres tenant évidemment compte de la démographie mais aussi effectivement compte du nombre de communes, de leur superficie, de la densité de population ou de la topographie.

Toujours en matière d'intercommunalité, nous appelons de nos vœux un examen rapide par l'Assemblée Nationale la proposition de loi adoptée au Sénat visant à rétablir et sécuriser la possibilité d'un accord local dans la répartition des sièges au sein des conseils communautaires. La jurisprudence récente du Conseil Constitutionnel est une source d'inquiétude pour les élus locaux confrontés à la nécessité de renouveler, pour une raison ou une autre leurs assemblées communautaires.

Enfin, l'APVF est convaincue que la réforme territoriale ne sera réussie que si elle résulte d'une concertation entre le Gouvernement et les représentants des élus locaux. Or l'outil de cette concertation manque toujours cruellement.

L'APVF a été la première association d'élus à demander, au début de l'année 2012, la création d'un Haut Conseil des Territoires et elle ne se résout pas à l'abandon de ce projet. Sous un nom ou sous un autre, le Haut Conseil des Territoires, rassemblant des représentants de chaque association nationale représentative d'élus locaux - dont évidemment l'APVF - pourrait être créé par décret, de sorte qu'il commence ses travaux dans les tout prochains mois. Cette réforme sera d'autant plus nécessaire que le cumul des mandats sera très prochainement sévèrement limité. Cette dernière réforme appelle par ailleurs une réelle modernisation des conditions d'exercice des mandats locaux, à laquelle contribue la proposition de loi sénatoriale dite "Gourault-Sueur", dont l'adoption définitive est aujourd'hui inexplicablement retardée au Parlement.

Les élus locaux ne se résignent pas. Ils n'entendent pas rester inertes face au risque de délitement de notre cohésion sociale, et n'acceptent pas davantage de laisser sans réponse les attaques infondées dont ils sont parfois la cible dans les médias.

Je ne doute pas que votre Gouvernement saura attester de sa considération et de sa capacité d'écoute à leur égard.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma très haute considération.



Olivier DUSSOPT
Député de l'Ardèche
Maire d'Annonay